



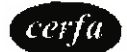
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception 26/03/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 26/03/2014	N° d'enregistrement F05214 P0032
---------------------------------	--	-------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du site de Therbé, commune de SAVENAY (44)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Loire Atlantique Développement - SPL (LAD-SPL)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Michel BOURGE

RCS / SIRET

7 9 3 8 6 6 4 4 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société Publique Locale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6e ) et 33°)	L'opération d'aménagement est prévue sur un terrain d'assiette d'environ 7 ha. Le PLU de Savenay a fait l'objet d'une évaluation environnementale, mais cette dernière ne permet pas l'opération (le maître d'ouvrage - LAD-SPL - a engagé une procédure de déclaration de projet permettant de mettre en compatibilité le document d'urbanisme en vigueur avec ce projet présentant un caractère d'intérêt général au titre de l'article L.123-14 du code de l'Urbanisme). <u>Le projet nécessitera l'aménagement d'un giratoire pour l'accès au site par le nord.</u>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

L'aménagement du site de Therbé a pour objectif la viabilisation du site en vue de la construction d'un collège et de ses équipements annexes (bâtiments, plates-formes cars et stationnement voitures) de logements de fonction et d'un équipement sportif (salles de sport et plateau sportif).

L'accès au collège sera opéré depuis la voie nord par la création d'une voie accessible aux véhicules lourds et légers, notamment les cars scolaires. Les zones de stationnement seront mutualisées et implantées en partie nord du site.

L'accès aux logements de fonction sera opéré depuis le sud (rue du Bignon, jardin de l'hippodrome).

Une voie pompier sera aménagée pour permettra l'accès au site depuis le sud.

De même, un accès piéton - 2 roues sera aménagé depuis le sud.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- concevoir un équipement scolaire de 24 divisions extensible à 28 divisions, démontable et transférable tout ou partie, respectant les exigences pédagogiques de l'inspection académique et des usagers et les besoins du futur secteur,
  - concevoir un équipement sportif répondant aux besoins du collège et de la commune,
  - concevoir l'aménagement du site de Therbé en cohérence avec les équipements du site, notamment en mutualisant les stationnements et en favorisant les liaisons piétonnes, véhicules légers et deux roues entre ces équipements, et en tenant compte des contraintes de desserte des cars et d'accès des poids lourds vers la zone de livraison de la demi-pension.
- Le projet sera construit pour la rentrée scolaire 2016.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de collège est séparé en 2 tranches, 1 ferme et 1 conditionnelle :

- La tranche ferme consiste à réaliser le collège 24 divisions comprenant une Unité Locale d'Inclusion Scolaire – ULIS (10 élèves), une demi-pension et quatre logements de fonction. Les locaux à usage commun (restauration, CDI, etc...) sont d'ores et déjà adaptés à la réalisation de la tranche conditionnelle.
- La tranche conditionnelle concerne l'extension du collège à 28 divisions, soit la construction de locaux supplémentaires d'enseignement général.

L'opération est conduite en démarche de développement durable.

Les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et hors enceinte scolaire comprennent :

- Les équipements sportifs (salles de sport et plateau sportif)
- Les parcs de stationnement de véhicules légers, mutualisés entre les besoins du collège et ceux des équipements sportifs
- L'arrêt minute parents
- Une plateforme de ramassage scolaire dimensionnée pour 15 cars
- Le parvis d'entrée du collège
- Les dessertes (liaisons douces, voies cars et livraisons, desserte des parkings)
- Un ouvrage de gestion des eaux pluviales prenant en compte les eaux de ruissellement de l'ensemble des équipements réalisés sur la zone d'étude.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est peu accessible aux véhicules. Le projet de construction du collège et des équipements sportifs s'accompagne de l'aménagement d'un accès véhicules, poids lourds et cars par le nord, depuis la voie communale La Touchelais (ex-nationale). La création d'un giratoire à l'entrée du site est rendu nécessaire par la volonté de séparer les flux et de permettre l'accès aux cars tout en sécurisant les flux de circulation. Il permettra l'accès à toutes les fonctions (plateforme des cars, voie de livraison de la demi-pension, parking des véhicules légers, équipements sportifs).

En revanche, les logements de fonction situés au sud du site seront accessibles par le sud depuis les voies de la zone pavillonnaire. Ces voies privées sont destinées à devenir des voies publiques, néanmoins, elles continueront à ne recevoir qu'un faible trafic de véhicules légers. Afin d'assurer la sécurité des élèves, la voie d'accès sud aux logements de fonction sera volontairement sans issue pour les véhicules. Ainsi, sera évitée toute traversée du site par des véhicules légers.

L'accès par le sud-ouest sera privilégié pour les modes doux de façon à préserver les riverains d'éventuelles nuisances.

La coulée verte existante comprenant la zone humide et l'espace boisé remarquable sera support de ces liaisons douces et de la voie pompiers du bourg vers les équipements, l'hippodrome et l'étang.

L'ensemble des équipements du site et les logements de fonction seront accessibles par des cheminements doux.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- déclaration de projet permettant de mettre en compatibilité le document d'urbanisme en vigueur avec ce projet présentant un caractère d'intérêt général au titre de l'article L.123-14 du code de l'Urbanisme, et l'évaluation environnementale associée
- déclaration au titre de la loi sur l'eau
- permis d'aménager
- diagnostic archéologique

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Examen au cas par cas au titre de l'article R 122-3 du code de l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette	environ 7 ha
dont emprise estimative du collège	environ 1,7 ha
dont emprise estimative des équipements sportifs	environ 0,9 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

SAVENAY (44)  
Rue du Bignon  
Parcelles cadastrales :  
BN 4  
AC 111 AC 183  
AC 113 AC 193  
AC 114 AC 314  
AC 115 AC 315  
AC 116 AC 467  
AC 117 AC 498  
AC 182 AC 641

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 55 ' 43 " O Lat. 47 ° 22 ' 04 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction du futur collège public de Savenay, d'un équipement sportif comprenant des salles de sport et un plateau sportif extérieur, les bassins de rétention nécessaires au projet d'aménagement du site, les aires de stationnement mutualisés, les voies de circulation douce et des véhicules, et un giratoire sur la voie communale La Touchelais (ex-nationale).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols actuelle du site est à usage agricole (prairies de fauche). Toutefois, ce secteur, compris entre l'urbanisation récente et le site de l'hippodrome, est classé en zone 2AU. Il s'agit du reliquat de la zone à urbaniser du précédent PLU, non encore aménagée. Le classement de zone 2AU sous-entend que l'urbanisation sur cette zone était prévue dans le cadre du document d'urbanisme.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme, approuvé en date du 27 juin 2013, au terme d'une révision générale.

Le site du projet est classé en zones UL, 2AU et Nd.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les zones humides sur la commune de Savenay ont fait l'objet d'un inventaire communal des zones humides (annexé au PLU), et d'une délimitation cartographique précise suite à des investigations pédologiques et recherche d'habitats caractéristiques réalisées sur le site de Therbé, par le cabinet ADEV Environnement, en octobre 2013.</p> <p>Deux zones humides sont situées dans l'emprise du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la première zone humide (située au nord) présente une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une zone humide transformée en prairie de fauche.</li> <li>- la seconde zone humide (située le long de la bordure ouest) présente une superficie totale de 12 500 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une saulaie riveraine de fond de vallon.</li> </ul>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sites NATURA 2000 les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le SIC FR 5200621 "Estuaire de la Loire", situé à environ 2 km au sud du projet</li> <li>- la ZPS FR 5210103 "Estuaire de la Loire", située à environ 2 km au sud du projet</li> </ul>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de l'imperméabilisation des surfaces (voiries, bâtiments, cour, plateau sportif, zones de stationnement), le mode d'infiltration des eaux souterraines sera modifié par rapport à la situation existante. L'imperméabilisation de surfaces aujourd'hui végétalisées peut en effet engendrer un rabattement de la nappe car son alimentation sera modifiée, une partie de l'eau ne pouvant plus s'infiltrer. L'expertise hydraulique réalisée en novembre 2013 par le cabinet ADEV environnement a estimé que le projet entraînerait une imperméabilisation de 67 % (uniquement pour le site du collège) et une perte d'environ 5 760 m <sup>3</sup> pour la nappe phréatique ce qui correspond à un déficit d'environ 18 % par rapport à la situation actuelle. Toutefois, cette eau n'est pas perdue, mais sera redistribuée au milieu, par le biais de l'infiltration éventuelle du bassin de rétention (sous réserve de la capacité d'infiltration du sol) et du rejet au milieu. L'équipe de maîtrise d'oeuvre a en charge la définition des modes et volumes de rétention des eaux pluviales et de l'optimisation de l'infiltration (éléments détaillés dans le dossier loi sur l'eau).
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus d'une centaine d'espèces végétales ont été inventoriées. Aucune espèce végétale rare et/ou protégée à l'échelle départementale, régionale ou nationale n'a été identifiée sur le site d'étude. Un nombre important d'espèces appartient au cortège floristique des plantes hygrophiles. Les enjeux floristiques du site d'étude peuvent donc être qualifiés de faibles à modérés. La zone d'étude, même si aucune espèce remarquable n'y a été trouvée, accueille ce qu'on appelle de la biodiversité ordinaire. Une partie des espèces disparaîtront suite à l'implantation du collège, et la biodiversité locale en sera appauvrie. Le projet étant enclavé en zone urbanisée aucun corridor ne sera perturbé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la destruction de la zone humide située au nord du site du projet (800 m <sup>2</sup> ) et qui accueille la voie d'accès au site pour les véhicules. Devant l'impossibilité d'éviter la destruction de ces surfaces, le projet prévoit des mesures de compensation, à travers la restauration d'une zone humide existante sur le site (d'une superficie de 1 600 m <sup>2</sup> ), actuellement dégradée. La zone humide située en limite ouest du site (12 500 m <sup>2</sup> ) sera en très grande partie préservée (mesure d'évitement) et les surfaces impactées pour le passage des circulations douces et/ou de la voie pompier seront compensées sur le site à 200 %.

Le projet engendrera la perte d'environ 4 ha de prairies de fauche.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Source de bruit : la caractérisation de l'état sonore initial du site a montré que les principales sources de bruit, de jour comme de nuit, étaient liées au trafic sur les routes nationales proches (N165 et N171, classées en catégorie 1 avec une bande de 300 mètres dans l'arrêté préfectoral du 11 octobre 1999 modifié par celui du 21 mars 2011 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres).</p> <p>Les niveaux sonores à l'état initial témoignent toutefois d'une ambiance relativement calme. L'implantation d'un collège peut générer des nuisances sonores pour le voisinage proche, provenant principalement de la cour de récréation et des différentes sonneries.</p> <p>Afin de limiter la gêne sur le voisinage, le site sera encadré de haies, à créer ou à renforcer. De plus, le projet de collège répond au niveau de base de la cible de confort acoustique (cible 09) du référentiel HQE, ce qui permet de garantir la prise en compte des nuisances sonores induites par le projet, et la proposition de mesures associées, notamment en matière d'isolation.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site générera des rejets d'eaux pluviales provenant du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales seront traitées sur le site par des modes de rétention appropriés.</p> <p>L'expertise hydraulique réalisée par le cabinet ADEV Environnement en novembre 2013 a montré que le volume généré par les installations d'élevait à environ 895 m3 (sur la base d'une pluie d'occurrence vicennale, pour un débit de fuite de 11 l/s).</p> <p>Un espace vert creux sera donc aménagé en point bas (partie ouest du site), le long du ruisseau, hors zone humide.</p> <p>Le bassin sera enherbé et pourra être planté de macrophytes, ou autres espèces hygrophiles, afin d'accroître son potentiel épurateur et également proposer un espace paysager dans l'enceinte de l'établissement scolaire.</p> <p>Ces éléments seront détaillés dans le dossier loi sur l'eau, qui devra également expliciter le mode de gestion des eaux pluviales du giratoire.</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des effluents de type eaux usées.</p> <p>Il est prévu le raccordement du projet au réseau d'eaux usées de la commune.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la perte d'environ 4 ha de prairies de fauche.</p> <p>Le classement d'une grande partie de l'emprise du projet en zone 2AU sous-entend que l'urbanisation sur cette zone était prévue dans le cadre du document d'urbanisme.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse précédente a permis de définir le niveau d'enjeu environnemental du projet. Il apparaît que le niveau d'enjeu concerne quatre points principaux :

1. la préservation des zones humides : Le projet aura pour effet la destruction complète d'une zone humide d'environ 800 m<sup>2</sup>. Cette dernière est en effet localisée au niveau de l'accès nord du site du projet, et il n'est pas possible d'envisager une mesure d'évitement. La destruction de cette zone humide sera accompagnée d'une mesure de compensation, se traduisant par la restauration d'une surface de 1 600 m<sup>2</sup> de zone humide dégradée, présente sur le site-même du projet.
2. La gestion des eaux pluviales : Le projet sera également à l'origine d'une imperméabilisation de surfaces initialement destinées à l'usage agricole. Des mesures de compensation de l'imperméabilisation sont prévues dans le cadre du projet : implantation d'un ouvrage de rétention de type noue paysagère ou équivalent, intégré à l'environnement. Ainsi, il est prévu que l'eau soit prise en compte comme un support de paysage participant pleinement au projet dans toutes ses dimensions (organisation spatiale, qualité des lieux, potentiels pédagogiques), et de recourir autant que possible à une gestion aérienne de l'eau (exemple : toitures végétalisées). Les ouvrages de rétention des eaux pluviales seront ouverts (pas de clôtures), avec des pentes douces et devront dans tous les cas former des milieux riches du point de vue biodiversité et paysage.  
D'un point de vue réglementaire, le débit de fuite de l'opération devra respecter les prescriptions du règlement de la future zone ULt, ainsi que celles du SAGE « Estuaire de la Loire ». Un ouvrage devra également être prévu, indépendamment du site du collège, pour la gestion des eaux pluviales du giratoire qui sera aménagé au niveau de l'ex-nationale devenue voie communale.  
L'ensemble de ces éléments sera par ailleurs détaillés dans le dossier loi sur l'eau de l'opération.
3. La présence de la nappe à faible profondeur : Le site de Therbé est caractérisé par la présence de la nappe à une faible profondeur sous la surface du sol. Une attention particulière devra être portée sur la conception de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales. En effet, étant donné la proximité de la nappe sous la surface du sol (à confirmer suite à analyse des chroniques piézométriques sur les trois piézomètres installés sur site), il n'est pas envisageable d'implanter un ouvrage de trop grande profondeur, car celui-ci serait le siège de remontées de nappe et de possible contamination de la nappe. L'ouvrage devra donc être peu profond, de type noue paysagères, avec de faibles pentes. Ces prescriptions devront être détaillées dans une étude de projet géotechnique (type G2), prévue et intégrée dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre.
4. Le bruit : Même si l'état sonore initial conduit à identifier l'ambiance du site comme relativement calme, l'aménagement du projet engendra des nuisances acoustiques complémentaires. Ces nuisances restent associées à des plages horaires fixes, correspondant aux horaires d'ouverture et de fermeture du collège et des équipements sportifs. Afin de prendre en compte ces nuisances, il est proposé de réaliser une simulation acoustique de l'état projeté pour évaluer le niveau d'émergence et caler les éventuelles mesures de réduction des nuisances sonores à mettre en œuvre.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'impact accompagnant le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nantes

le,

25/03/14

Signature

**LOIRE-ATLANTIQUE  
 DEVELOPPEMENT  
 S.P.L  
 CS 10314  
 44003 NANTES CEDEX 1**